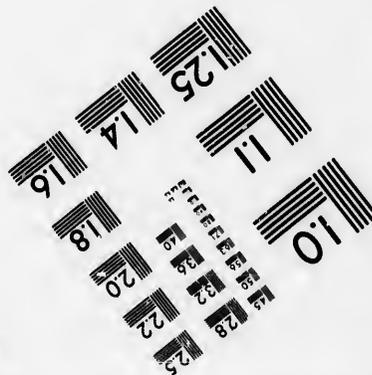
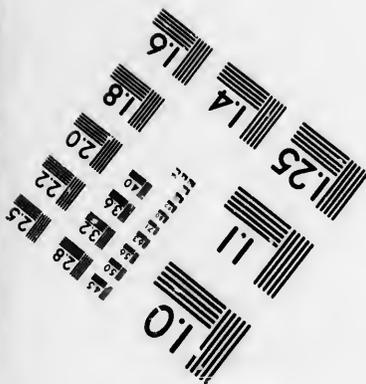
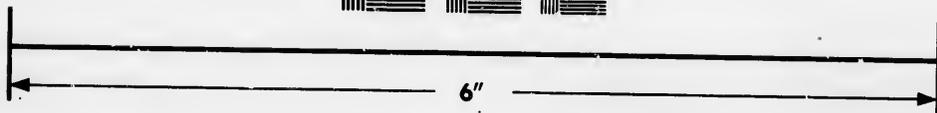
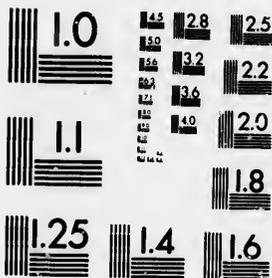


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de la couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

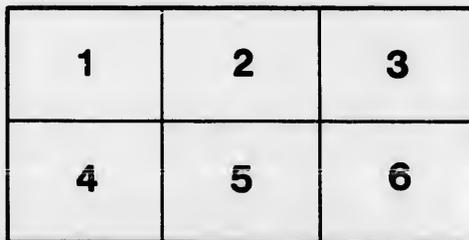
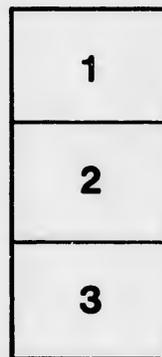
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Pour les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

e
détails
s du
modifier
r une
image

errata
to

pelure,
n à



32X

(No. 33.)

(Circulaire au Clergé.)

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
29 Mai 1874.

- I. Retraites.
- II. Denier de S. Pierre et Propagation de la Foi.
- III. Collège de Ste. Anne.
- IV. Séminaire de Chicoutimi.
- V. Nouvelle édition de l'Appendice du Rituel.
- VI. *Petit Cérémonial.*
- VII. Indulgences de la chapelle de N. D. du Cap Tourmente.

MONSIEUR,

I

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire, Mardi le 25 Août prochain, au soir, pour se terminer Mardi le 1 Septembre au matin. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché, Mardi le 8 Septembre, au soir, et se terminera Mardi le 15 du même mois, au matin.

J'invite spécialement à la première MM. les Curés qui n'ont pu assister à celle de 1873. Quant à la seconde, l'exiguité du local où elle a coutume d'avoir lieu, fait désirer qu'elle ne soit suivie, autant que possible, que par MM. les Vicaires et autres prêtres tenus à l'examen.

L'on devra arriver à la retraite dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle la place à un autre.

Tous les prêtres du diocèse, même ceux employés dans les Séminaires et Collèges, qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise, voudront bien se rappeler que le règlement publié dans la circulaire du 5 juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent fondé sur le XIII décret du premier Concile Provincial, qui exige aussi des mêmes prêtres qu'ils présentent deux sermons sur les sujets déterminés par l'évêque. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, sous peine de suspense. L'examen commencera Lundi, veille de la seconde retraite, à 2 h. après midi ; tous doivent être rendus à l'heure fixée, et ne pas se faire attendre.

Pour que les paroisses ne demeurent pas sans secours, durant la retraite de MM. les Curés, un prêtre devra résider dans une de celles qui sont désignées sous le même numéro, sur le tableau joint à la présente. Ce prêtre, pourvu qu'il soit approuvé, est autorisé à exercer tous les pouvoirs de desservant à l'égard des fidèles des paroisses dont il aura la garde, et de plus à biner, le dimanche qui se rencontre dans l'intervalle choisi pour la retraite, afin de leur faciliter le moyen d'entendre la Sainte Messe. Il pourra même biner deux fois, dans le cas où le prêtre qu'il remplacera serait obligé d'être absent deux dimanches de sa paroisse. Il lui sera loisible, comme desservant, de déléguer un autre prêtre pour la célébration des mariages.

MM. les Curés qui viendront à la retraite, voudront bien informer leurs paroissiens des dispositions qu'ils auront prises pour la desserte de leurs paroisses pendant leur absence. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas trouvé moyen de procurer la messe à leurs paroissiens le dimanche qu'ils seront absents, les avertiront de se rendre aux paroisses voisines ; ou, s'il était trop difficile de s'y transporter, ils les avertiront qu'ils sont dispensés, ce jour-là, de l'obligation d'assister au Saint Sacrifice.

Je recommande particulièrement à chaque prêtre d'apporter avec lui un surplis, pour la clôture de la retraite. Et je profite de la circonstance pour faire la même recommandation aux MM. du clergé toutes les fois qu'il y aura concours à la cathédrale, par qu'il est quelque fois impossible de fournir des surplis à tous ceux qui s'y trouvent.

Comme, cette année, la partie d'automne du bréviaire commence durant la première retraite, il sera nécessaire d'apporter le volume qui la renferme.

TABLEAU MENTIONNÉ CI-DESSUS.

- | | |
|--|--|
| 1. Rivière du Loup et St. Antonin, | 33. Ste. Anastasie et Ste. Agathe, |
| 2. Notre-Dame du Portage et St. André, | 34. St. Anselme et St. Henri, |
| 3. St. Alexandre et Ste. Hélène, | 35. St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. |
| 4. Kamouraska et St. Paschal, [mel, | D. de la Victoire, |
| 5. St. Denis, St. Philippe et Mont-Car- | 36. St. Jean Chrysostôme et St. Romuald, |
| 6. La Rivière-Ouelle et St. Pacôme, | 37. St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon, |
| 7. Ste. Anne et St. Onésime, | 38. St. Antoine et St. Apollinaire, |
| 8. St. Roch et Ste. Louise, | 39. Ste. Croix et St. Flavien, |
| 9. St. Jean Port-Joly et St. Aubert, | 40. Lotbinière et St. Edouard, |
| 10. L'Islet, St. Cyrille et St. Eugène, | 41. Ste. Emmélie et St. Jean Deschailions, |
| 11. Le Cap St. Ignace et St. Thomas, | 42. Les Grondines et Deschambault, |
| 12. St. Pierre et St. François, | 43. St. Ubalde, St. Casimir et St. Alban, |
| 13. Berthier et St. Valier, | 44. Portneuf et Cap Santé, |
| 14. St. Raphaël et St. Cajétan d'Armagh, | 45. La Pointe-aux-Trembles et St. Au- |
| 15. St. Michel et Beaumont, | gustin, |
| 16. St. Gervais et St. Charles, | 46. Les Ecureuils et Ste. Jeanne, |
| 17. St. Lazare et Ste. Claire, | 47. St. Colomb et Ste. Foye, |
| 18. Buckland, Montminy et St. Magloire, | 48. Ancienne-Lorette et St. Ambroise, |
| 19. Ste. Hénédine et Ste. Marguerite, | 49. Charlesbourg et Stoncham, |
| 20. St. Edouard et St. Malachie de | 50. Beauport et Sault Montroureny, |
| Frampton, | 51. Ste. Catherine et Valcartier, |
| 21. St. Côme, St. George et St. François | 52. L'Ange Gardien et le Château Richer, |
| de la Beauce, | 53. Ste. Anne et St. Joachim, |
| 22. St. Sébastien et St. Vital, | 54. St. Ferréol et St. Tite des Caps, |
| 23. St. Honoré et St. Evariste, | 55. La Petite Rivière et la Baie St. Paul, |
| 24. St. Victor et St. Ephrem de Tring, | 56. St. Urbain et St. Hilarion, |
| 25. St. Séverin, St. Joseph et St. Frédéric, | 57. Les Eboulements et St. Irénée, |
| 26. Ste. Marie et St. Elzéar, | 58. La Malbaie et Ste. Agnès, |
| 27. St. Sylvestre, Broughton et S. Cœur, | 59. N. D. du Lac et St. Prime, |
| 28. St. Narcisse et St. Patrice, | 60. Hébertville, St. Jérôme et St. Louis, |
| 29. St. Ferdinand et St. Julien, | 61. N. D. de Laterrière et St. Dominique, |
| 30. St. Calixte et Ste. Sophie, | 62. Chicoutimi, Ste. Anne et St. Fulgence, |
| 31. Ste. Julie et Inverness, | 63. St. Alphonse et St. Alexis, |
| 32. St. Isidore et St. Lambert, | 64. Tadousac, Escoumins et Mille Vaches. |

N. B.—MM. les Curés et Missionnaires, dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite en les commandant aux soins de leurs confrères voisins.

MM. les Curés de l'Île d'Orléans peuvent s'arranger ensemble, de manière à laisser à un seul d'entre eux le soin de toute l'île.

II.

Dans le compte-rendu des sommes recueillies pour le denier de S. Pierre, on voit qu'il y a des paroisses qui n'ont rien contribué. Les

noms de ces paroisses sont faciles à connaître. Quelques-unes de ces paroisses sont excusables à cause de la détresse dans laquelle elles se trouvent ; mais j'avoue que je ne puis m'expliquer l'abstention de quelques-unes à l'égard d'une œuvre de ce genre. Voilà trois ans que les paroisses de St. Cajétan, de St. Julien, de St. Athanase, de Ste. Agathe et de St. Malachie n'ont *rien* contribué. D'autres, que je m'abstiens de nommer, n'ont donné pendant ces trois années, que des sommes tout à fait insignifiantes.

Vous aurez occasion de faire la même remarque à propos du tableau des sommes recueillies pour la *Propagation de la Foi*. Il serait infiniment regrettable de voir diminuer parmi nous les ressources de cette belle et catholique association, juste au moment où elle est le plus nécessaire.

Les avantages spirituels attachés à ces deux œuvres catholiques, et les bénédictions qu'elles attirent sur les familles qui les favorisent, devraient suffire pour exciter notre zèle à les répandre de plus en plus.

C'est dans le cours du mois d'août que les aumônes pour la Propagation de la Foi doivent être transmises au trésorier, M. Laliberté, aumônier de l'Archevêché.

Messieurs les Missionnaires qui ont besoin d'une allocation de la Propagation de la Foi, pour eux-mêmes ou pour leurs missions, doivent donner dans le cours du mois d'août, chaque année, un compte exact de leurs besoins et des raisons qui démontrent la nécessité de cette allocation. Faute de se conformer à cette règle, ils s'exposent à en être privés. Ils ne doivent pas oublier de donner aussi un rapport sur leurs missions, afin d'intéresser tous les fidèles à cette œuvre, par les extraits qu'on en fera dans les annales.

III.

Messieurs les souscripteurs en faveur du Collège de Sainte Anne sont priés de vouloir bien envoyer leur souscription avant le 15 août, à M. Bolduc procureur de l'Archevêché, afin que le compte-rendu annuel puisse se faire pour l'époque de la retraite. Un très petit nombre de souscriptions sont en arrière ; j'ose espérer qu'elles seront payées à temps. L'année dernière, grand nombre de souscripteurs ont anticipé leurs paiements en tout ou en partie, et ont ainsi augmenté sensiblement la valeur de leur don, en éteignant plus tôt une

dette qui porte intérêt : en montrant encore le même zèle et la même générosité, nous hâterons le moment où cette maison, sortie de ses embarras financiers, prendra un nouvel essor.

IV.

La légère contribution d'un centin par personne, que j'ai demandée en faveur du Séminaire de Chicoutimi, a été accueillie partout avec empressement et avec une bienveillance particulière. Au nom de St. Joseph, je remercie de tout cœur les bienfaiteurs de cette œuvre, dont chacun a bien compris l'importance sous le double rapport de la religion et du patriotisme. Je suis heureux de constater ici que, dans la plupart des cas, on a tenu à dépasser le montant de la faible contribution que j'avais demandée.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que les travaux de la construction sont commencés depuis quelques jours.

Je prie MM. les Curés qui n'ont pas encore envoyé leur contribution, ni celle de leur paroisse, de vouloir bien se hâter de la transmettre à M. Bolduc, durant mon absence pour la visite.

Je leur serai très reconnaissant pour les prières qu'ils adresseront au ciel en faveur de cette nouvelle institution appelée à procurer tant de gloire à Dieu et de bien aux âmes dans cette vaste et importante région du Saguenay.

V.

La nouvelle édition de l'*Appendice du Rituel* sera bientôt en vente chez P. G. Delisle, imprimeur. Le prix est de \$2 l'exemplaire relié. Ayez soin de demander les exemplaires qui ont le *supplément du diocèse de Québec*.

Chaque curé doit se le procurer au plus tôt, afin de pouvoir se conformer dès cette année au modèle du *rapport annuel* que tous sont tenus de faire avant le premier septembre. Les questions auxquelles il faut répondre ont été préparées durant notre dernier concile.

A commencer au premier octobre prochain, on devra se servir de ce nouvel *appendice* pour toutes les annonces du prône, dont quelques unes sont nouvelles et d'autres ont été modifiées.

Je crois utile d'appeler votre attention spéciale sur plusieurs points.

- 1° Formule pour la publication des bans de mariage (p. 7 et 230).
- 2° Manière de faire le prône et obligation d'inscrire les annonces dans un cahier (p. 11 et 234).
- 3° Annonce de la première communion (p. 33 et 256), et instruction à faire le dimanche suivant (p. 35 et 257).
- 4° Prône sur la confirmation (p. 40 et 262) avec la note importante qui la suit.
- 5° Annonce de la visite annuelle de la paroisse par le curé (p. 52 et 273) avec l'instruction sur la manière de la faire (p. 115).
- 6° Formule du rapport annuel à faire par les curés (p. 119). Vous êtes prié de faire bien attention aux recommandations sur la manière de le faire.
- 7° Formules des actes de baptême, etc., (p. 152 et 366). Il est important que l'on suive exactement les dispositions des lois qui sont citées.
- 8° (p. 174 et 388) Manière d'enregistrer et de compter la sépulture des enfants ondoyés à la maison, ou morts sans baptême.
- 9° Enregistrement des noms des personnes confirmées (p. 176 et 390). Ce point est trop souvent négligé, quoique formellement prescrit par le rituel romain.
- 10° Enregistrement des acquisitions d'immeubles en certain cas, (p. 201). Voir si cette formalité a été remplie pour votre paroisse ou mission.
- 11° Comptes de fabrique (p. 205). Matière très importante.

A commencer par la reddition annuelle des comptes de 1874, on devra se conformer au modèle donné dans cet *Appendice* (p. 206). Au premier octobre prochain on devra commencer à tenir les comptes courants en la manière indiquée. Pour établir l'uniformité et assurer la tenue régulière des comptes de fabriques, il est nécessaire et strictement d'obligation que chacun renonce à ses systèmes particuliers pour suivre un mode préparé avec soin et qui une fois bien connu sera

trouvé à la fois simple et commode. De cette manière un prêtre, en échangeant de cure, n'aura aucune peine à comprendre et à continuer les comptes tenus par son prédécesseur. A cette occasion je erois devoir rappeler que les cahiers de comptes de la fabrique, les cahiers de prônes et d'annonces, ne sont pas la propriété privée du curé, mais doivent être laissés à son successeur.

En toutes ces choses on ne doit pas se fier sur la routine, ni sur ses prédécesseurs en office, mais sur les règles de discipline en vigueur dans le diocèse. Je suis résolu de me montrer très sévère à cet égard dans les visites pastorales.

VI.

On vient d'achever l'impression d'un *Petit Cérémonial* à l'usage de toute la Province Ecclésiastique de Québec. Il sera bientôt en vente chez P. G. Delisle, imprimeur, pour la somme de \$0.30 l'exemplaire relié. Vous verrez par l'approbation qui se trouve au commencement, que le *Cérémonial* devra être mis en pratique au premier octobre prochain. A la cathédrale on commencera à le suivre aussitôt après les vacances.

Mon intention formelle est que l'on ne s'en écarte point sous prétexte d'usage contraire, de coutume, d'incommodité, et autres que je d'admets point. Quelques exercices suffiront pour mettre les clercs au fait des changements qui sont peu nombreux et peu importants. Si l'on veut obtenir l'uniformité, il est absolument nécessaire que l'on s'en tienne à ce qui est prescrit.

Dans les cas qui paraîtront douteux, on devra me consulter, afin que, sous prétexte d'obscurité, on n'introduise pas des interprétations et par suite, des usages, qui finiraient par détruire l'uniformité.

J'appelle votre attention spéciale sur les points suivants :

- 1° La barrette à trois cornes (No. 8).
- 2° Signes de croix à faire (No. 36).
- 3° Manière d'encenser (No. 55) : l'encensement au bout de la chaîne est aboli.
- 4° Tenue du peuple (No. 67) : il faut établir l'uniformité.

En appelant ainsi votre attention sur quelques points plus sail-

lants, je n'entends nullement vous dispenser d'étudier le cérémonial tout entier, ni de le mettre en pratique dans les autres articles.

VII.

Sur le sommet du Cap Tourmente se trouve aujourd'hui érigée une petite chapelle dédiée à la Très-Sainte Vierge. De ces hauteurs, la Reine du Ciel aimera sans doute à jeter ses regards sur notre pays tout entier. Ne voit-on pas qu'elle adopte de préférence les montagnes pour théâtres de ses apparitions ? Cette préférence ne saurait être pour nous sans instruction : car Marie semble par là nous inviter à quitter nos goûts terrestres et à tourner nos regards et nos cœurs vers les biens éternels.

Le modeste sanctuaire de "N. D. du Cap Tourmente" vient d'être enrichi de précieuses indulgences ; et les navigateurs n'ont pas été oubliés dans le partage de ces faveurs spirituelles.

Cent jours d'indulgence sont accordés à tous les fidèles qui, passant par eau dans le voisinage du Cap Tourmente, réciteront avec un cœur contrit le "Notre Père, etc.," le "Je vous salue, Marie, etc.," et le "Gloire soit au Père, etc.," le visage tourné, s'ils le peuvent, vers la chapelle de N. D. du Cap Tourmente. Cette indulgence peut être gagnée aussi souvent qu'on récite les prières susdites, dans les mêmes conditions, pourvu toutefois que les voyageurs ne se trouvent pas à plus de cinq lieues du Cap Tourmente.

Pour les personnes qui sont sur terre, à quelque distance qu'elles se trouvent, pourvu qu'elles tournent leurs regards vers la croix placée sur le Cap Tourmente dans le voisinage de la Chapelle, elles peuvent gagner les mêmes indulgences, en récitant les mêmes prières aux intentions du Souverain Pontife.

Puissent ces faveurs contribuer à encourager la dévotion envers notre bonne Mère, et engager les navigateurs, surtout dans le danger, à mettre leur confiance dans celle que l'Eglise appelle à si juste titre *l'Etoile de la mer !*

Si vos paroissiens sont dans une position à profiter de ces faveurs, soit sur terre, soit parcequ'ils ont occasion de voyager par eau dans les environs du Cap Tourmente, vous êtes invité à leur donner connaissance de cette indulgence et des conditions à remplir pour la gagner.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

al

6e
rs,
ys
a-
re
à
rs

nt
as

is-
nn
et
rs
re
es
à

les
la-
u-
ux

ers
er,
tre

rs,
les
is-
c.

CC.

